

Bourg-en-Bresse, le

3 0 OCT. 2023

## Direction Générale Adjointe Solidarité

DGAS - Direction

TC / VM

Dossier suivi par: Thierry CLEMENT

Tél.: 04.74.32.32.77.

Monsieur Robin DUMAS
Président,
Madame Marie MOLINA
Administratrice du territoire de l'Ain
URIOPSS ARA
259 rue de Créqui
69003 LYON

Monsieur le Président, Madame l'Administratrice du territoire de l'Ain,

J'ai bien reçu votre courrier du 13 octobre 2023 relatif à la transposition de l'indemnité de résidence supplémentaire qui devrait être accordée aux fonctionnaires dans 11 communes de l'Ain (Pays de Gex) aux agents des associations qui travaillent sur le même territoire dans le champ médico-social du Département.

Comme vous le savez, le Département de l'Ain est totalement engagé dans une action forte pour renforcer l'attractivité des emplois du secteur médico-social quel que soit l'employeur.

Je vous précise tout d'abord que cette valorisation de l'indemnité des fonctionnaires a bien été annoncée par le ministre de la Fonction Publique mais n'a pas eu, à ce jour, de traduction réglementaire et la date de mise en œuvre n'est pas connue.

Par ailleurs, le système des rémunérations, des avantages, des conditions de travail n'est pas strictement aligné entre le secteur associatif, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Au sein du secteur associatif lui-même, il existe des différences entre les différentes conventions collectives.

De plus, le dispositif d'évolution des rémunérations au sein des conventions collectives du secteur est légalement défini et il me semble que toutes les parties ont intérêt à ce stade à conserver ce cadre légal.

Ainsi, il faudrait qu'un avenant aux conventions collectives vienne prendre en compte cette indemnité de résidence, qu'il soit ensuite approuvé par le gouvernement et il serait ainsi opposable aux financeurs.



A titre personnel, je serais favorable à une revalorisation des rémunérations conventionnelles de résidence sur ces 11 communes du Pays de Gex à un niveau comparable à la fonction publique. Le Département devrait être sollicité pour avis dans une telle procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame l'Administratrice du territoire de l'Ain, mes cordiales salutations.

La Première Vice-présidente déléguée à l'Autonomie

et à la Démographie médicale

Martine TABOURET